Après la classe de première Rentrée 2021

La Salle
Thonon les Bains
Enseignement Catholique de Thonon
Saint Joseph - Saint François
Ecole - Collège - Lycée - Enseignement Supérieur

Janvier 2021

PROGRAMME

1 – La classe de terminale

2 – Le nouveau baccalauréat et ses épreuves

2 – Ressources utiles pour son orientation post-bac

1 – La classe de terminale

Architecture de la terminale générale

Enseignements proposés à Saint-Joseph en vert

Enseignements communs

Philosophie 4h

Histoire géographie 3h

EMC 30 min

LVA et LVB 4h

Enseignement scientifique 2h

EPS 2h

Accompagnement

Personnalisé

Au choix de l'orientation

2 enseignements de spécialité Au choix 6h

Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques

Humanités, littérature et philosophie

Langues, littératures et cultures étrangères

Mathématiques

Physique chimie

Sciences de la vie et de la terre

Sciences économiques et sociales

Arts **

Biologie, écologie

Littérature langues et cultures de l'antiquité

Numérique et sciences informatiques

Sciences de l'ingénieur

2 Enseignements Optionnels facultatifs Au choix 3h

LVC Espagnol ou Italien

Arts (Arts plastiques, musique, théâtre)

Langues et cultures de l'antiquité (latin-grec cumulables avec une autre option)

Maths expertes

Maths complémentaires

DGEMC

Arts (cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts)

EPS

Sections Anglais européen ou Italien européen 2h

** **A**rts : au choix arts plastiques, musique, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts

Architecture de la terminale technologique

Enseignements proposés à Saint-Joseph en vert

Enseignements communs

Philosophie 2h

Histoire géographie 1h30

EMC 30 min

LVA et LVB 4h

Mathématiques 3h

EPS 2h

Accompagnement

Personnalisé

Au choix de l'orientation

8 séries 2 enseignements de spécialité selon la série 16h à 18h

STI2S

STD2A

STAV

STHR

TMD

ST2S

STMG

STL

1 Enseignement Optionnel facultatif Au choix 3h

Arts
(Arts plastiques, musique, théâtre)

Arts
(cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts)

EPS

Au choix en fonction de la série

2 – Le nouveau baccalauréat et ses épreuves

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC – VOIE GÉNÉRALE

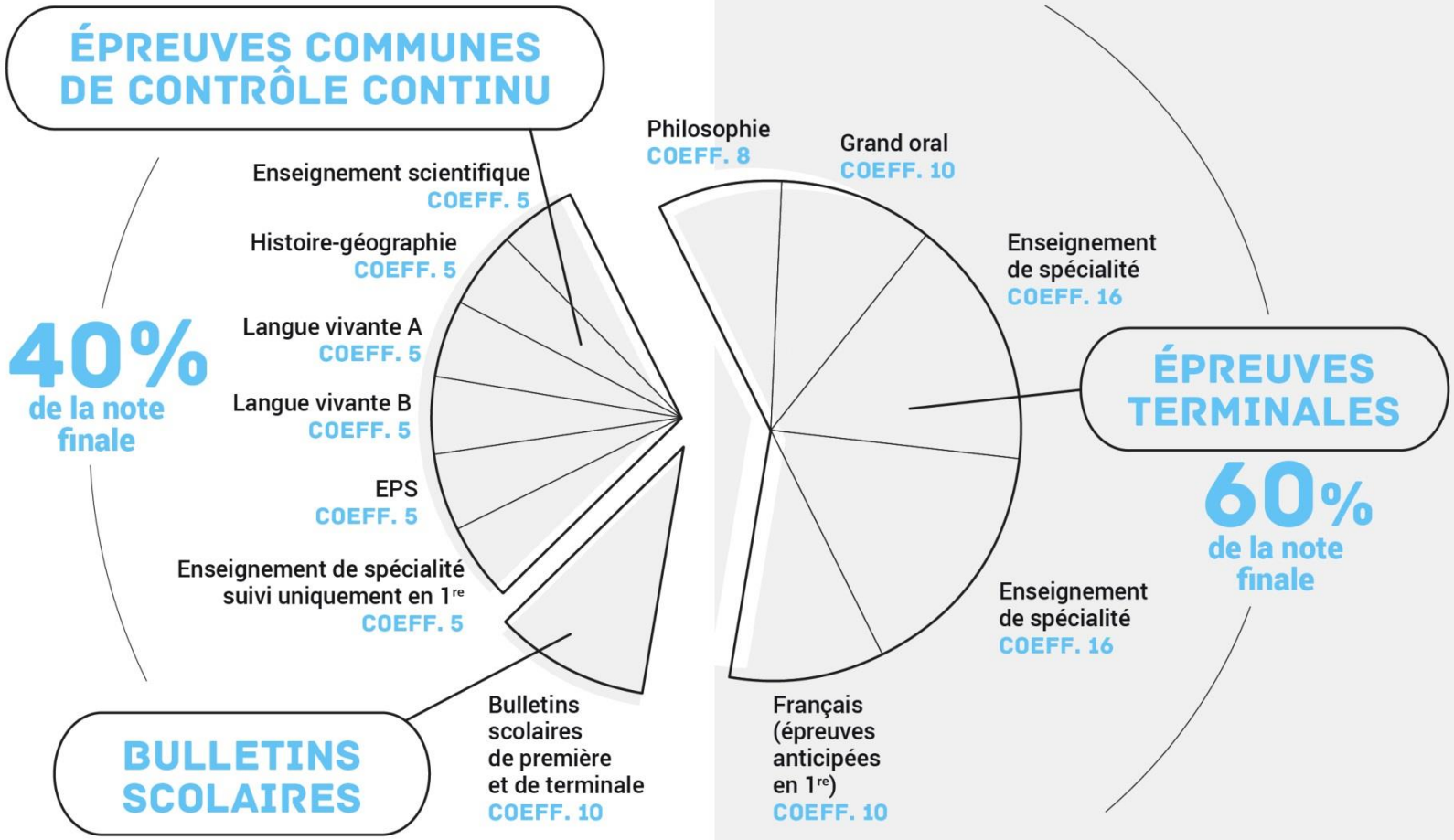

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC - VOIE TECHNOLOGIQUE

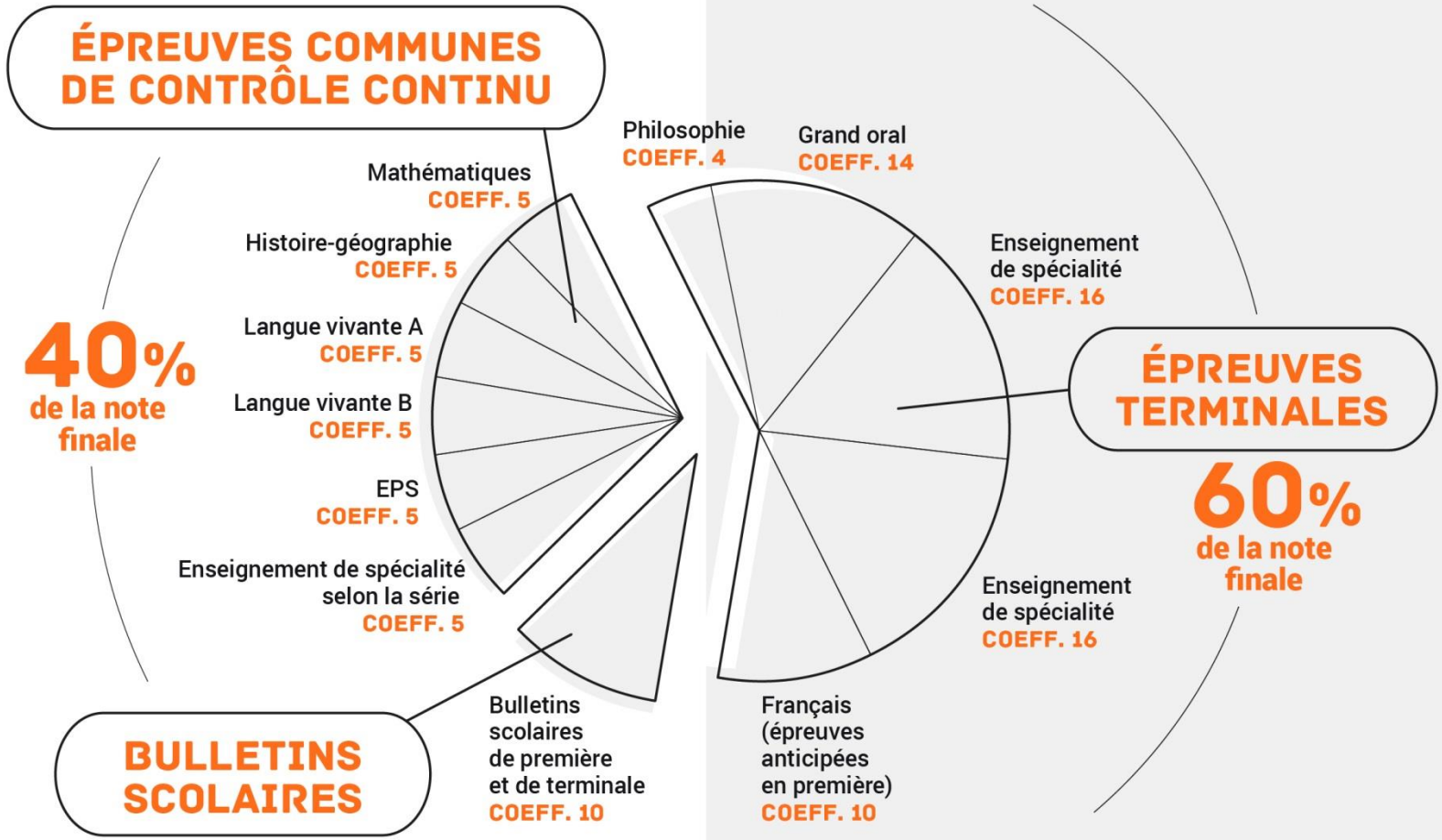

BAC 2021 : LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Le nouveau baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.

  - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

  - Les épreuves engendrent **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale. Elles s'inscrivent dans le cours normal de la scolarité.

  - Les épreuves de contrôle continu permettent aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE GÉNÉRALE

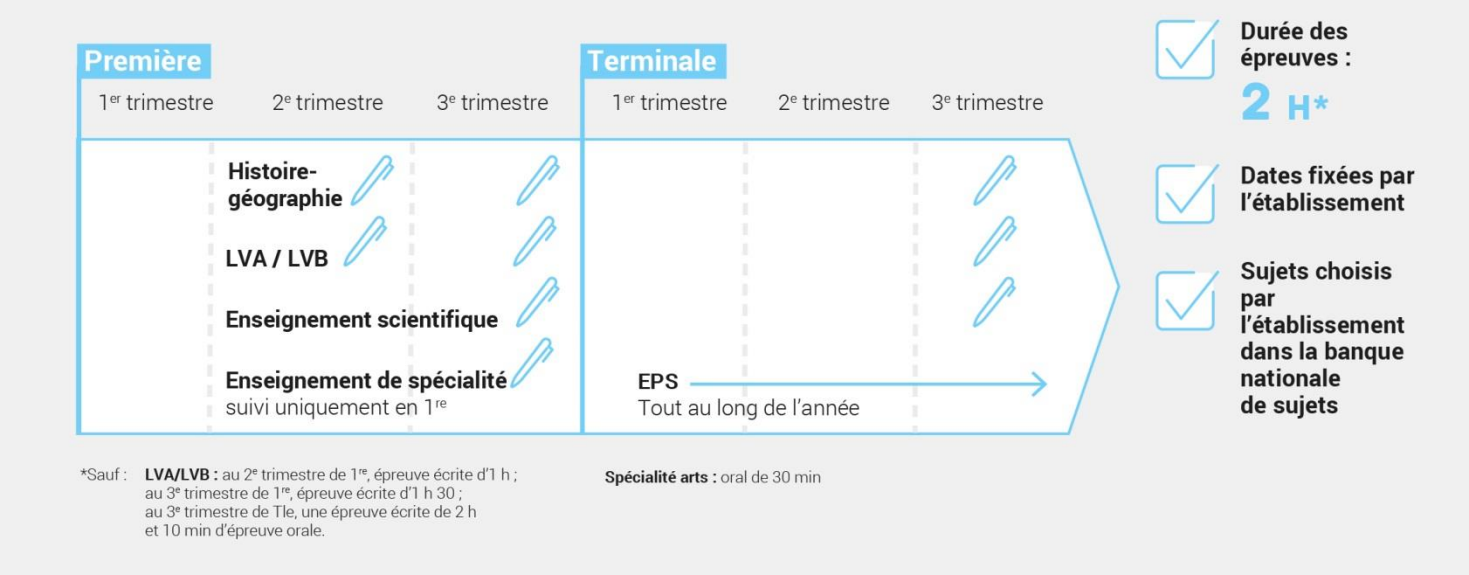

En raison de la crise sanitaire, les épreuves communes sont annulées pour cette année scolaire 2020-2021. Les notes correspondantes sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires des 1er, 2e et 3e trimestres de la classe de première.

CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE TECHNOLOGIQUE

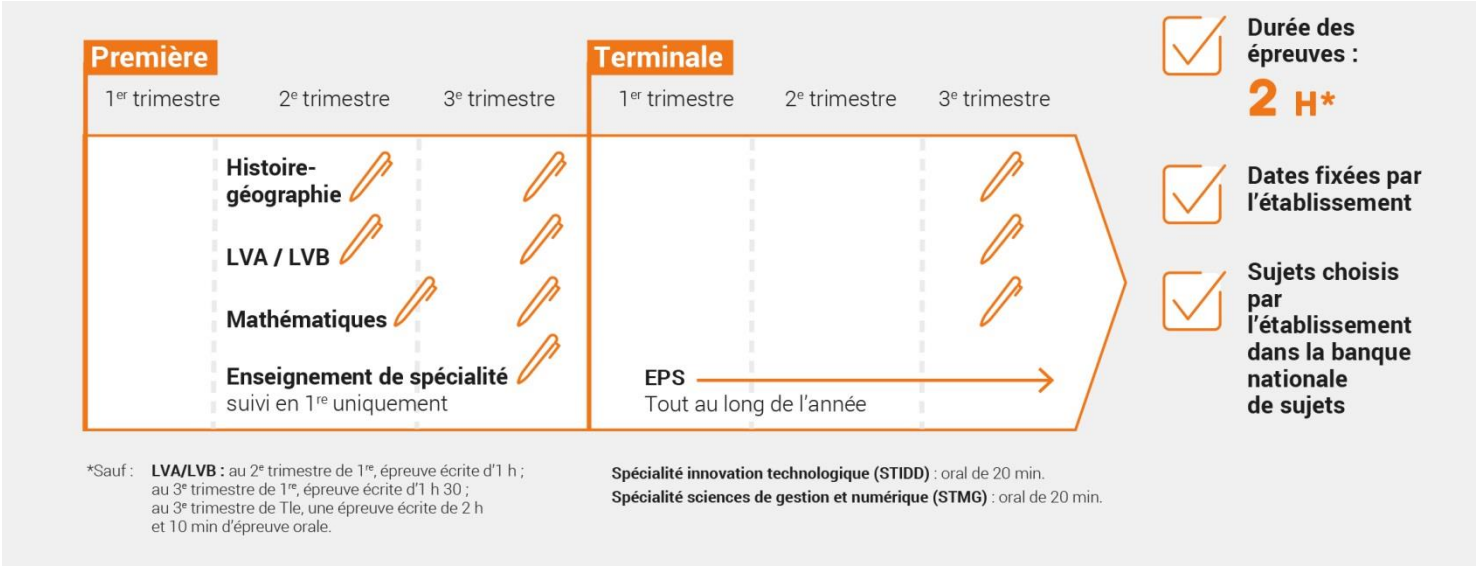

En raison de la crise sanitaire, les épreuves communes sont annulées pour cette année scolaire 2020-2021. Les notes correspondantes sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires des 1er, 2e et 3e trimestres de la classe de première.

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les épreuves communes de contrôle continu portent sur :
  - les enseignements communs : enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique), histoire-géographie, LVA et LVB
  - et la spécialité qui ne sera pas poursuivie en Terminale,

- 3 séries d'épreuves communes de contrôle continu sont prévues :
  - 2 en classe de 1re (annulées en 2020-2021 en classe de première)
  - 1 en Terminale.

- Chaque série d'épreuves porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.

- Les épreuves de contrôle continu durent deux heures, sauf pour les langues vivantes A et B - L'EPS est évalué tout au long de l'année de Terminale.

- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Tous les enseignements bénéficient du même coefficient (5).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

- Voie générale
  - L'élève de 1re communique au conseil de classe du 2e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale.
  - Celui-ci fera donc l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu au 3e trimestre (épreuve annulée en 2020-2021 en classe de première),

- Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu sont les suivants, selon les séries (épreuve annulée en 2020-2021 en classe de première) :

ST2S :	Physique - chimie pour la santé
STL :	Biochimie - biologie
STD2A :	Physique - chimie
STI2D:	Innovation technologique
STMG :	Sciences de gestion et numérique
STHR :	Enseignement scientifique alimentation - environnement
S2TMD :	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- En début d'année, l'élève de 1re choisit les langues qu'il passera en LVA et LVB et en décembre il valide son inscription au baccalauréat selon des modalités précisées par le chef d'établissement.

- Pour chaque épreuve de contrôle continu, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
  - En cas d'absence pour raison de force majeure, une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
  - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'épreuve.

- Les élèves passent les épreuves communes de contrôle continu, soit dans leur lycée, soit dans un établissement proche si leur organisation est mutualisée entre établissements.

DES SUJETS ISSUS D'UNE BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs.

- La banque nationale des sujets garantit l'égalité de traitement des candidats.
  - Elle rassemble des sujets de niveau équivalent sur les différentes parties des programmes.
  - Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1re et de Tle.
  - Ces sujets ont été élaborés par des inspecteurs et des professeurs.

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées.

- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves.

- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de chaque série d'épreuves de contrôle continu pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet.

DES COPIES NUMÉRISÉES ET ANONYMISÉES

Fac similé des copies qui seront utilisées pour les épreuves communes de contrôle continu.

Après l'épreuve, la copie de l'élève est anonymisée et corrigée par un professeur autre que son professeur habituel.

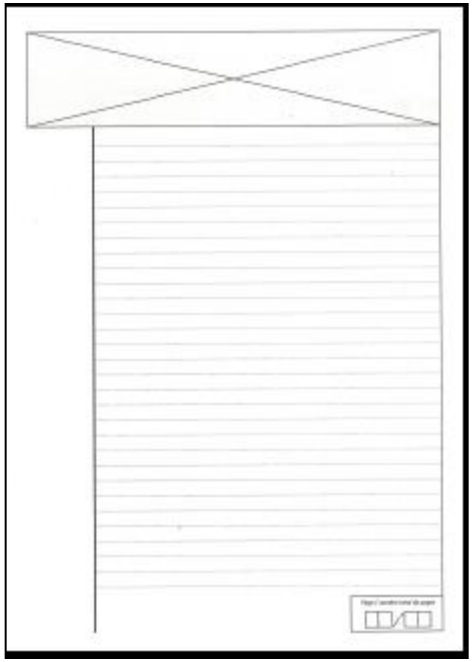

APRÈS LES ÉPREUVES : CONSULTER SES COPIES

- Après chaque série d'épreuves communes de contrôle continu, l'élève peut consulter ses notes et ses copies annotées sur une plateforme dédiée.
  - L'élève a connaissance de ses notes au fur et à mesure : elles lui permettent de prendre conscience de ses points forts et peuvent l' aider dans sa progression.
  - Les annotations des correcteurs lui permettent de comprendre, pour chaque exercice, ce qui a été réussi et ce qui doit encore être travaillé.
  - Les professeurs accompagnent les élèves pour progresser d'une épreuve à l'autre.

LIVRET SCOLAIRE ET CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :
  - **les épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 30 %**
  - **la note de livret scolaire à hauteur de 10% de la note finale**

- La **note de livret scolaire est une note unique** qui est constituée de la moyenne de tous les enseignements étudiés en classe de première (coefficient 5) et et en classe de terminale (coefficient 5), y compris les enseignements optionnels.

PRISE EN COMPTE DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

- Les candidats au baccalauréat ne peuvent être évalués que sur **deux enseignements optionnels au maximum.**
- Les enseignements optionnels ont exactement le même poids que les autres enseignements dans le calcul de la moyenne générale annuelle de tous les enseignements en classe de première et en classe de terminale (= note de livret scolaire). En revanche, seule la moyenne des notes de l'année est prise en compte pour le baccalauréat. Aucune épreuve ponctuelle n'est organisée.
- Si l'élève suit plus de deux enseignements optionnels, seules les deux meilleures moyennes annuelles obtenues pour ces enseignements optionnels sont prises en compte dans la note de livret scolaire.

PRISE EN COMPTE DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Exception pour l'option « langues et culture de l'Antiquité (latin-grec ancien) :

Cet enseignement optionnel se cumule avec le ou les autres enseignements optionnels et participe à la moyenne générale annuelle.

Ainsi, pour les élèves qui suivent cet enseignement optionnel en classe de première, puis en classe de terminale, et dont la la moyenne générale annuelle au cours du cycle terminal excède 10 sur 20, **les points supérieurs à 10 sont retenus et comptent pour le résultat du baccalauréat pour un coefficient de 3.** Ainsi, même si deux enseignements optionnels sont déjà pris en compte pour un candidat, ce bonus éventuel s'ajoutera au total des points obtenus au baccalauréat.

PRISE EN COMPTE DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

SECTION EUROPEENNE

- Cet enseignement optionnel est pris en compte dans le calcul de la note de livret scolaire quel que soit le nombre d'enseignements optionnels suivis.
- Il est pris en compte pour l'année suivie (classe de première et/ou classe de terminale).
- La scolarité en section européenne permet aux candidats de se présenter à **une évaluation spécifique** en vue d'obtenir l'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat. Trois conditions sont requises pour obtenir cette indication :
  - avoir suivi cet enseignement pendant les deux années du cycle terminal (soit en première et en terminale)
  - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 au contrôle continu de la langue de la section
  - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne
  - le candidat doit faire connaître son intention de passer l'évaluation spécifique de contrôle continu au moment de son inscription à l'examen.

RÉUSSIR SON CONTRÔLE CONTINU

Plus d'informations sur le site Quand je passe le Bac pour bien se préparer aux épreuves du contrôle continu et comprendre ce qui est attendu lors de l'épreuve.

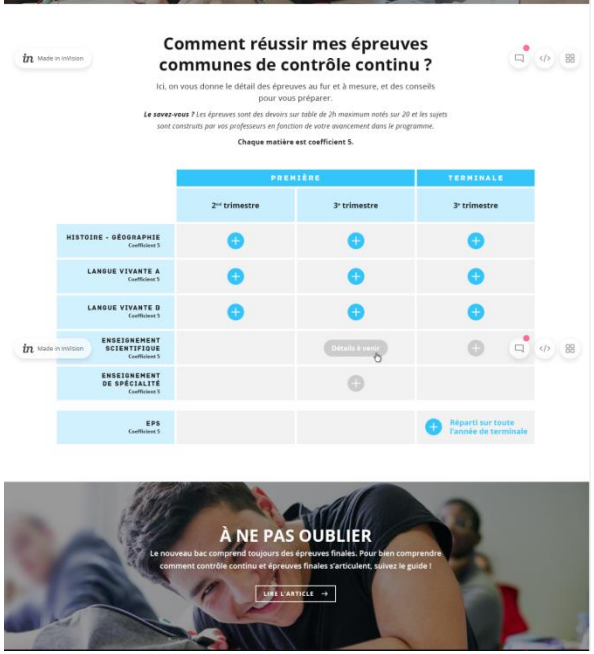

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

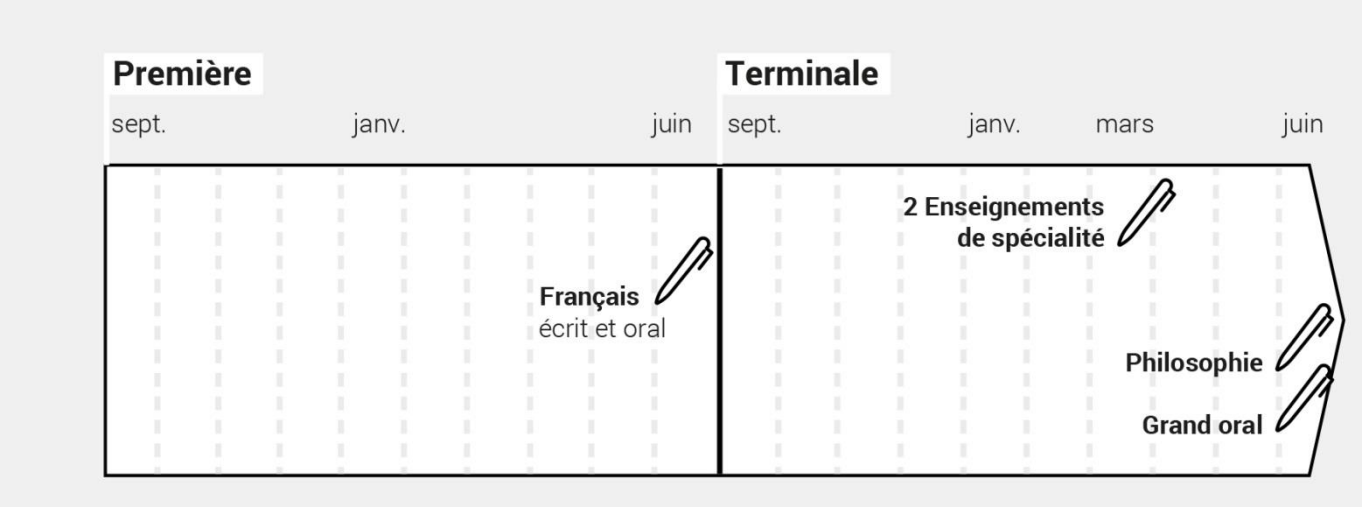

ORGANISATION DU GRAND ORAL

Coefficient 10
en voie générale

Coefficient 14
en voie technologique

20 min
de préparation

20 min
d'épreuve orale

3 objectifs

- Apprendre à vous exprimer en public de façon claire et convaincante.
- Évaluer vos capacités d'argumentation, votre esprit critique, votre expression, la clarté de votre propos, votre engagement dans votre parole et votre force de conviction.
- Utiliser vos connaissances pour développer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour votre projet de poursuite d'études, et même votre projet professionnel.

LE JURY

➔ Il ne peut s'agir de vos professeurs.
➔ 2 professeurs dont 1 enseignant dans l'une de vos spécialités (en voie générale) ou la spécialité de votre série (en voie technologique) et 1 autre professeur.

Des aménagements sont prévus pour les élèves en situation de handicap.

PHASE PRÉPARATOIRE
20 min

Durant l'année scolaire vous avez préparé 2 questions avec vos professeurs ou d'autres élèves.

Voie générale : ces questions portent chacune sur un ou deux de vos enseignements de spécialité.

Voie technologique : elles s'appuient sur une des spécialités de votre série.

Juste avant l'épreuve, le jury choisit une de ces questions que vous préparez en 20 minutes. Vous pouvez créer un support (carte, graphique, schéma, etc.) pour le jury. Celui-ci n'est pas évalué. Votre exposé se fait sans note.

PHASE 1 : PRÉSENTATION
5 min debout

Vous expliquez pourquoi vous avez choisi de préparer cette question, puis vous développez votre réponse.

PHASE 2 : ÉCHANGE AVEC LE JURY
10 min debout ou assis

Le jury vous interroge pour avoir plus de précisions et vous permettre d'approfondir votre pensée. Ce temps d'échange met en valeur vos connaissances liées au programme des spécialités et vos capacités d'argumentation.

PHASE 3 : ÉCHANGE SUR VOTRE PROJET D'ORIENTATION
5 min debout ou assis

Vous expliquez en quoi la question traitée a éclairé ou non votre projet de poursuite d'études ou votre projet professionnel.

Vous parlez des étapes qui vous ont permis d'avancer dans votre projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, spécialités, etc.) et de votre projet post-bac.

Le jury est attentif à votre manière d'exprimer une réflexion personnelle et à vos motivations.

3 – Ressources utiles pour son orientation post-bac

LES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU LYCEE SAINT-JOSEPH

Cliquez sur les images pour découvrir les sections post-bac

Cliquez sur le lien SECONDES PREMIERES 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2020/2021 SECONDES PREMIÈRES

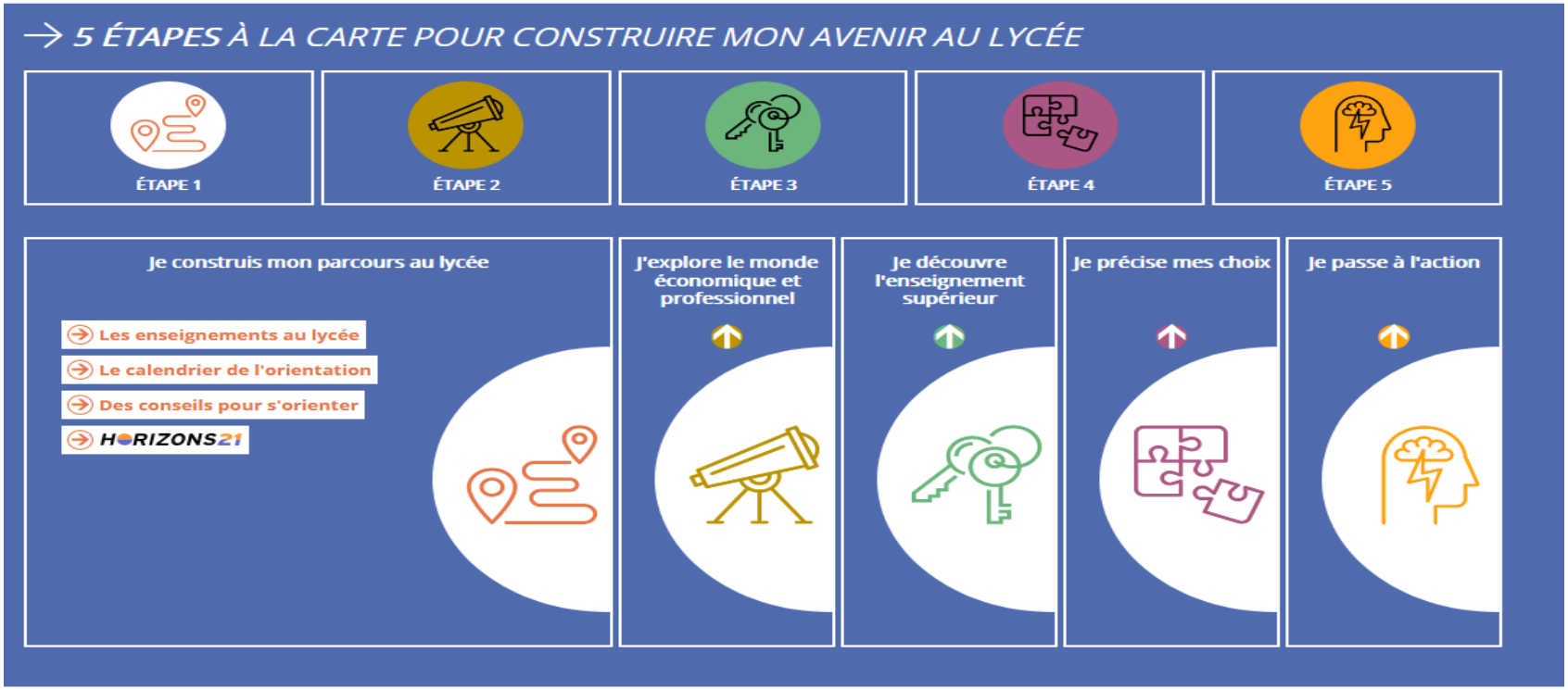

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

onisep

© MENJS - MESRI - ONISEP 2021 | INFOS LÉGALES | DONNÉES PERSONNELLES

Cliquez sur le lien PARCOURSUP

JOURNÉE PORTE OUVERTE

SAMEDI 13 MARS 2020
de 9 h à 13 h

Un site actif : www.stjothonon.org

Cliquez
sur l'image
pour poser
vos questions